

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Le jeudi 15 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Burllet Brigitte, Rey Suzy et Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Besson Patrick a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Absents : Madame Curiallet Laura

Monsieur Chêne Claude est élu secrétaire.

CONVENTION DE FINANCEMENT DU SPECTACLE « 1944, ils furent la flamme » ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION LES PASSEURS D'HISTOIRE COMMEMORATION 80 ANS DU MAQUIS DE CHARTREUSE

Madame le Maire :

- rappelle aux membres du conseil municipal
 - que la commémoration du 80^e anniversaire du Maquis de Chartreuse sera célébrée le 8 juin 2024 au cirque de Saint-Même sur les communes de Saint-Pierre d'Entremont Savoie et Isère,
 - que l'organisation de cette commémoration est prise en charge par les deux communes citées,
 - que les communes ayant un intérêt à cette manifestation sont associées à l'organisation,
 - qu'il a été demandé à l'association Les passeurs d'histoire de concevoir un spectacle déambulatoire intitulé « 1944, ils furent la flamme »
 - que la commune d'Entremont-le-Vieux recevra ce spectacle le 15 juin 2024,
- propose aux membres du conseil municipal une convention relative au cofinancement du spectacle « 1944, ils furent la flamme » dans le cadre de la commémoration du 80^e anniversaire du Maquis de Chartreuse à signer avec l'association Les passeurs d'histoire.
- Informe que le coût du spectacle s'élève à 10000€
- informe que le tarif proposé à chacune des communes accueillant le spectacle ne peut pas être fixé à ce jour car cela dépend de la recette éventuelle de la billetterie et des subventions obtenues. Cependant le montant sera de 500€, à verser à la signature de la convention, et pourra être de 1 428.57€ maximum par commune si aucune recette extérieure n'était obtenue.

11/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- approuve le projet de convention;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 20/02/2024

**Madame le Maire,
Anne LENFANT**



11/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Le jeudi 15 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaients présents : Mesdames Lenfant Anne, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Burlet Brigitte, Rey Suzy et Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Besson Patrick a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Absents : Madame Curiallet Laura

Monsieur Chêne Claude est élu secrétaire.

CONVENTION COMMUNE / CAMPING CONSOMMATION ELECTRICITE 2023

Madame le Maire :

- rappelle les termes de la convention liant la commune à M. Bertrand Bard gérant du camping de l'ourson en date du 8 juin 2020 : la commune s'engage à prendre en charge la consommation annuelle d'électricité correspondant à la zone de loisirs et au local poubelles situé sur le parking de la salle polyvalente et son éclairage public (un compteur général au camping et 2 sous compteurs pour l'éclairage public).
- informe les membres du conseil municipal du montant de la consommation d'électricité pour l'année 2023 de 248,47 euros HT soit 295,38 euros TTC à régler au camping.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de prendre en charge le montant de 248,47 euros HT soit 295,38 euros TTC.
- Autorise Madame le Maire à procéder au paiement.

12/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- approuve le projet de convention;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 20/02/2024

**Madame le Maire,
Anne LENFANT**



12/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Le jeudi 15 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Burlet Brigitte, Rey Suzy et Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Besson Patrick a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Absents : Madame Curiallet Laura

Monsieur Chêne Claude est élu secrétaire.

MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES - APPROBATION DES TARIFS

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du musée de l'ours des cavernes : modification et création de nouveaux tarifs, comme indiqué ci-dessous.

Modification de tarifs au Musée de l'ours des cavernes – février 2024

Description	Ancien prix de vente TTC	Nouveau prix de vente TTC
Livre « Le petit guide des empreintes animales » (First)	3,99 €	4,50 €
Livre « La Préhistoire expliquée à mes petits-enfants » (Points)	6,60 €	7,00 €
Livre « Le petit guide de la forêt » (First)	3,99 €	4,50 €
Livre « L'ours ; histoire d'un roi déchu » (Seuil)	10,80 €	12,50 €
PC ours noir HO	12,00 €	14,00 €
PC ours blanc HO	12,00 €	14,00 €
Ours couleurs	30,00 €	35,90 €
Livre « La préhistoire – Milan » (Milan)	8,90 €	9,50 €
Ours Prince Charles	16,00 €	18,75 €

13/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Création de nouveaux tarifs au Musée de l'ours des cavernes

Description	Prix d'achat HT	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC
Livre « Macha et l'ours » (Flammarion)	2,99 €	3,15 €	5,25 €
Livre « Bou et les 3 ours » (Atelier du poisson soluble)	11,75 €	12,40 €	15,50 €
BD « Sylvain et Sylvette » (Dargaud)	7,93 €	8,37 €	11,95 €
Veilleuse ourson	6,13 €	7,36 €	15,35 €
Ours oscar	15,00 €	18,00 €	33,90 €
Magnet à peindre	3,80 €	-	9,50 €
PC Benedict	3,99 €	4,99 €	9,95 €
Livre « Sur la piste animale » (Actes Sud)	4,66 €	4,92 €	8,20 €
Ours couleurs GM	21,00 €	25,20 €	48,50 €
Ours blanc GM (70 cm)	48,11 €	57,73 €	99,90 €
Ours blanc PM	13,52 €	16,22 €	29,90 €
Ours brun PM	13,52 €	16,22 €	29,90 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs existants et d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture le 20/02/2024

Madame le Maire,
Anne LENFANT



13/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Le jeudi 15 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Burlet Brigitte, Rey Suzy et Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Besson Patrick a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Absents : Madame Curiallet Laura

Monsieur Chêne Claude est élu secrétaire.

CREATION EMPLOI : adjoint technique

Le conseil municipal ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;
Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- **la création d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 4 heures 34 minutes hebdomadaires.**

Le tableau des emplois à compter du 25/03/2024

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique

ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an comme autorisé par l'article L 332-8 3° du code général de la fonction publique pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants.

14/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture le 20/02/2024

**Madame le Maire,
Anne LENFANT**



14/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Le jeudi 15 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Burlet Brigitte, Rey Suzy et Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Besson Patrick a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Absents : Madame Curiallet Laura

Monsieur Chêne Claude est élu secrétaire.

APPROBATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET DE SUIVI ENERGETIQUE – ENER'BAT

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les contrats de maintenance qui nous lient avec Ener'Bat et le souhait de regrouper en un seul contrat l'ensemble du patrimoine bâti.

Les bâtiments concernés sont :

- L'école communale
- La chaufferie granulés (dont la sous-station du musée et des ateliers communaux)
- La mairie hors chaufferie
- Les bureaux, librairie, boulangerie
- Le musée

Le contrat concerne les prestations suivantes :

- Centrale de traitement d'air ou ventilation mécanique contrôlée
- Chaufferie centrale et sous-stations
- Régulation et pilotage des installations

Le coût annuel de la prestation s'élève à 6 796€ HT soit 7 169.78€TTC avec une TVA 5.5%. La facturation sera faite mensuellement. Elle sera de 566.34€ HT soit 597.49€ TTC. Le taux horaire proposé en cas d'intervention supplémentaire est de 80€ HT soit 96€ TTC avec une TVA à 20%.

15/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le contrat d'entretien, de maintenance et de suivi énergétique proposé par Ener'Bat d'un montant de 6 796€ HT annuel soit 566.34€ HT mensuel
- Approuve le taux horaire en cas d'intervention supplémentaire à 80€ HT
- Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 20/02/2024

**Madame le Maire,
Anne LENFANT**



15/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Le jeudi 15 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Burlet Brigitte, Rey Suzy et Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Besson Patrick a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Absents : Madame Curiallet Laura

Monsieur Chêne Claude est élu secrétaire.

ONF – PROGRAMME 2024 DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE SYLV'ACCTES AU TITRE DU PROJET SYLVICOLE TERRITORIAL DE CHARTREUSE

Madame le Maire fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, (parcelle E) proposés par les services de l'ONF pour l'année 2024. La nature des travaux est la suivante : Intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement des semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches. Le montant estimatif des travaux est de 5 550 euros HT soit 6 660 euros TTC

Le dispositif SYLV'ACCTES peut être sollicité afin d'obtenir une subvention à hauteur de 50% du montant hors taxes d'investissement soit 2 775 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le programme de travaux d'investissement présenté
- Approuve le plan de financement présenté,
- Sollicite une subvention auprès de Sylv'acctes pour la réalisation des travaux
- Charge Madame le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents à ce projet

16/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture le 23/02/2024

**Madame le Maire,
Anne LENFANT**



15/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Le jeudi 15 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Burlet Brigitte, Rey Suzy et Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge et Pelhâte Olivier.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Besson Patrick a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Absents : Madame Curiallet Laura

Monsieur Chêne Claude est élu secrétaire.

ONF – PROGRAMME 2024 DES TRAVAUX D'ENTRETIEN A REALISER EN FORET COMMUNALE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la programmation des actions de l'ONF relatif à la forêt pour l'année 2024 :

- Travaux d'entretien et de maintenance : 2 320€ HT soit 2 784€ TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le programme de travaux proposé par l'ONF pour 2024
- Autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture le 23/02/2024

**Madame le Maire,
Anne LENFANT**



17/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024

Le mercredi 20 mars 2024 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burllet Brigitte, Breyton Stéphanie, Boistard Sylvie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Pelhâte Olivier, Le Thérizien Serge.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Chêne Claude a donné sa procuration à Monsieur Le Therizien Serge.

Rey Suzy est élue secrétaire.

OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL 2024

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'engagement et le mandatement en section d'investissement sont conditionnés à l'existence de crédits nécessaires, ouverts par le budget primitif de l'année en cours ou par les restes à réaliser de l'exercice antérieur.

En attendant le vote du budget programmé pour le mois d'avril 2024, il est proposé de faire usage de la disposition réglementaire qui permet l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en année N-1.

Tenant compte des besoins, il est proposé d'ouvrir les crédits suivants :

Imputation	Montant BP 2023	Limite de 25%	Ouverture anticipée	Article
Op. 229 salle polyvalente	30 000	7 500	2 500	203

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les ouvertures de crédits listés ci-dessus

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture le 22/03/2024

Le Maire,
Anne LENFANT



18/2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.